Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le
ID : 059-200006120-20200910-D_2020_25-DE

AÉROPORTS DE LILLE
SYNDICAT MIXTE DES AÉROPORTS DE LILLE ET DE MERVILLE

Délibération n°2020-25

Élection du ou de la Président(e) du SMALIM

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 31 aout 2020, s'est réuni le 10 septembre 2020 sous la présidence de Philippe EYMERY, doyen d'âge des membres titulaires présents.

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Irène PEUCELLE avec le pouvoir de Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Claire MARAIS-BEUIL,
Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ,
Monsieur Jean-Philippe BOONAERT, suppléant de Monsieur Jacques HURLUS, Monsieur Joël DUYCK.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Madame Christelle DELEBARRE

Le quorum constaté,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMALIM, et notamment son article 9,

Vu la délibération n° 2017-15 du 28 août 2017 et le terme du mandat de 3 ans de M. Christophe COULON en qualité de Président du SMALIM,

Considérant l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants représentant la Métropole Européenne de Lille et la Communauté de Communes Flandre Lys au sein Comité syndical du SMALIM, consécutivement au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020,

Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le
ID : 059-200006120-20200910-D_2020_25-DE

Considérant l'unique candidature déclarée de Monsieur Christophe COULON,

Considérant le contexte sanitaire et les mesures d'hygiène et de sécurité prises pour faire face au Covid-19,

Considérant la proposition de procéder à l'élection du Président du SMALIM à un vote à main levée,

DECIDE

De procéder à l'élection du Président du SMALIM à main levée,

De se prononcer sur la candidature de Monsieur Christophe COULON en tant que Président du SMALIM,

De proclamer Monsieur Christophe COULON Président du SMALIM.

Votes pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Christophe COULON
PRESIDENT DU SMALIM

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*D_2020_25*
	Date de la décision :	*2020-09-10 00:00:00+02*
	Objet :	*Election du Président du SMALIM*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*5.1 - Election executif*
	Identifiant unique :	*059-200006120-20200910-D_2020_25-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20200910-D_2020_25-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*851*
Nom original :		
D_2020_25_ELECTION DU PRESIDENT DU SMALIM.pdf	*application/pdf*	*579357*
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20200910-D_2020_25-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*579357*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	En attente d'etre postee	*18 septembre 2020 à 11h37min57s*	*Dépôt dans un état d'attente*
	Posté	*18 septembre 2020 à 11h55min35s*	*La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH*
	En attente de transmission	*18 septembre 2020 à 11h55min36s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*18 septembre 2020 à 11h55min38s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*18 septembre 2020 à 11h56min00s*	*Reçu par le MI le 2020-09-18*